

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2022

---

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ DES AESH ET AED - (N° 4781)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N° AC27

présenté par  
Mme Descamps

à l'amendement n° AC14 de Mme Bannier

-----

### ARTICLE 2

Au premier alinéa, substituer au nombre :

« 11 »,

le nombre :

« 9 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif du présent sous-amendement est d'éviter la suppression des aliéas de cet article 1<sup>er</sup> qui concernent la prime en REP et REP+ qui pourrait être accordée aux AED.

Alors que cette mesure avait été proposée par le président de notre commission lors du dernier examen du budget, nous devons pouvoir aujourd'hui débattre d'un dispositif qui permettrait d'améliorer le quotidien des assistants d'éducation.